

Modifications Domiciliaires Approuvées et non Approuvées

La liste suivante n'est **pas** exhaustive, qu'il s'agisse des modifications approuvées ou non approuvées. Le bureau central du DDD peut examiner tout autre type de modification domiciliaire.

Modifications approuvées
Baignoires ou douches accessibles
Poignées accessibles (à levier pour portes ou armoires)
Ouvre-portes automatiques
Bidets
Rideaux pour aidants (y compris les réparations)
Systèmes de levage sur rail au plafond (lorsque le participant a récemment reçu un refus de prise en charge par son assurance)
Poignées de porte à levier
Élargissement des portes
Entrées (y compris plateformes élévatrices verticales, paliers de niveau, rampes de seuil)
Unités de contrôle environnemental (interrupteurs et boutons adaptés pour faire fonctionner l'équipement médical, les dispositifs de communication, le chauffage, la climatisation et l'éclairage)
Sèche-corps complets (lorsque approprié)
Barres d'appui
Pommes de douche à main
Cuisines (cuisinière accessible, four mural, plans de travail abaissés, étagères escamotables, étagères coulissantes)
Rampes (extérieures ou, lorsque approprié, dans les couloirs ou escaliers, ou au cas par cas)
Toilette surélevée
Rampes
Douche accessible en fauteuil roulant
Évier accessible en fauteuil roulant
Installation électrique spécialisée pour l'équipement ou les fournitures médicales
Installation de plomberie spécialisée pour l'équipement ou les fournitures médicales
Monte-escaliers
Tables à langer murales (motorisées ou non)
Élévateur pour fauteuil roulant
Élargissement des couloirs (lorsque la structure le permet)

Voir au verso les éléments non approuvés.

Modifications non approuvées
Accès au sous-sol pour l'utiliser comme abri anti-tempête
Accès aux espaces de loisirs ou communs publics, y compris les sous-sols.
Moquette et autres revêtements de sol
Chauffage central et climatisation
Dispositifs ou modifications déjà achetés ou réalisés
Allées, terrasses de loisirs, patios, trottoirs et meubles domestiques
Ascenseurs
Clôtures
Portes de garage
Installation d'éléments domestiques standards non conformes à la norme ADA
Modifications d'utilité générale pour la maison
Modifications qui augmentent la superficie de la maison
Modifications qui reproduisent une accessibilité déjà existante
Modifications des espaces communs publics
Nouvelle construction
Piscines, spas ou bains à remous
Rénovations sans lien avec l'accessibilité ou les besoins liés au handicap
Réparation de toiture
Dispositifs de sécurité
Rangements (placards, armoires, étagères, cabanons)
Réparation structurelle
Chauffe-eau

Voir au recto les éléments approuvés.